

DC1**Déclaration spontanée en matière
de contrôle des constructions 1**

Commune n°: _____

Réception: _____

→ voir ISCB N° 7/721.0/21.1 ←

Il n'est pas possible de commencer les travaux de construction avant que le formulaire DC1 n'ait été remis à la commune (art. 1a, al. 3 LC).

L'autorité de police des constructions se réserve le droit d'ordonner l'arrêt des travaux si le formulaire n'a pas été remis préalablement (art. 46, al. 1 LC).

Maître de l'ouvrage (nom et adresse):

Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Description générale du projet selon le formulaire 1.0:

Permis de construire du: _____

Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): _____

Personne responsable (nom, profession et adresse):

Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Objets de la déclaration spontanée**Phase A:** Mettre une croix dans la case appropriée

1. Les conditions et les charges prescrites par le permis de construire (avant le début de la construction) sont respectées:

 oui non

Si la réponse est négative, dans quelle mesure n'est-ce pas le cas?

2.a Le gabarit d'implantation et la cote d'altitude autorisée sont prêts pour leur relevé:

Contrôle possible à partir du (date): _____

2.b Si aucun relevé du gabarit d'implantation n'est nécessaire (art. 2, al. 2, lit. b DPC):

Début des travaux de construction (date): _____

Commentaires

La personne soussignée confirme l'exactitude des informations fournies ci-dessus:

Lieu et date: _____

Signature: _____

Original à la commune